

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 22
- votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq le 22 du mois de septembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier  
Date de convocation : 16/09/2025

**PRESENTS** : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

### **ABSENT(s) EXCUSES** :

SOURISSE Claire a donné procuration à GROSS Alain, MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

**SECRETAIRE** : Annelise HERITEAU

**D2025\_092204**

**OBJET : Convention tripartite entre AMEDEA, la commune et le GAEC les Fossards pour la mise en place des mesures compensatoires environnementales de l'autoroute A412**

**Rapporteur : Olivier JACQUIER**

La présente convention a pour objet de formaliser l'accord intervenu entre les parties relativement à la mise à disposition de foncier par la Commune à AMEDEA, ainsi que la mise en œuvre et l'entretien des mesures compensatoires à intervenir sur le site visé, pour une durée dont l'échéance est fixée au terme du contrat de concession de l'A412 en 2079.

Elle précise notamment :

- Le parcellaire engagé par la présente convention (article V) et la durée de l'engagement ;
- Les engagements de la Commune, du GAEC et d'AMEDEA ;
- Les obligations d'AMEDEA pour les mesures compensatoires au regard de la réglementation en vigueur et préalablement à l'obtention de l'arrêté portant autorisation environnementale ;
- Les indemnités financières et les modalités de versement ;
- Les modalités d'échange et de rencontre entre les parties.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention tripartite entre la Commune, AMEDEA et le GAEC les Fossards pour la mise en place des mesures compensatoires environnementales de l'autoroute A412 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR, 12 voix CONTRE (Didier TOURNIER, Philippe DOMBRAT, Monique GENOUD, Chantal VERNET, Philippe MERMIN, Olivier JACQUIER, Claude VESSELIER, Sandra REAL-LEFAY, Annelise HERITEAU, Christelle MARSAN, Alain GROSS, Claire SOURISSE) et 3 ABSTENTIONS (Pierre GILIBERT, Anne MAGNIEZ, Christèle LAVY),**

**DECIDE**

**-DE NE PAS APPROUVER la convention tripartite entre la Commune, AMEDEA et le GAEC les Fossards pour la mise en place des mesures compensatoires environnementales de l'autoroute A412**

**-DE NE PAS AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention**

*Pour extrait certifié conforme,*

**Le Maire,**

**Olivier JACQUIER**



**La secrétaire,**

**Annelise HERITEAU**

